AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

225C2031
FR0000120669-FS1024

2 décembre 2025

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELÉ QUE LA PRÉSENTE DÉCLARATION EST ÉTABLIE SOUS LA RESPONSABILITÉ DU DÉCLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VÉRIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUÉES.

NORTH ATLANTIC ENERGIES

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 1er décembre 2025, la société par actions simplifiée ExxonMobil France Holding[1] (20 rue Paul Héroult, 92000 Nanterre) a déclaré avoir franchi en baisse, le 28 novembre 2025, les seuils de 2/3, 50%, 1/3, 30%, 25%, 20%, 15%, 10% et 5% du capital et des droits de vote de la société NORTH ATLANTIC ENERGIES[2] et ne plus détenir aucune action de cette société.

Ce franchissement de seuils résulte de la cession par la société ExxonMobil France Holding de l'intégralité des actions NORTH ATLANTIC ENERGIES qu'elle détenait au profit de la société North Atlantic France SAS[3].

[1] Contrôlée par Exxon Mobil Corporation (sise 22777 Springwoods Village Parkway, Spring, Texas 77389-1425, Etats-Unis).
[2] Anciennement dénommée ESSO S.A.F. (cf. communiqué de la société NORTH ATLANTIC ENERGIES en date du 28 novembre 2025).
[3] Cf. notamment communiqué de presse de la société NORTH ATLANTIC ENERGIES en date du 28 novembre 2025.